

# Projet de délibération

## Conseil Municipal du jeudi 23 mai 2019

**Finances n°2019-036** : Convention de partenariat, d'image et de soutien à l'Association de football féminin d'AMBILLY CSFA

### Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 28 juin 2018 la commune d'AMBILLY a entrepris un partenariat avec le club de football féminin d'AMBILLY. En effet, la commune reste attachée depuis 2015 à développer une politique de partenariat par l'attribution d'aides financières aux clubs ou sportifs de haut niveau amateurs, permettant à la fois d'encourager la pratique sportive en valorisant les performances et également de mettre en valeur l'image de la commune.

Comme c'est le cas depuis 2015, la nature de l'engagement pour la collectivité repose sur la base d'un contrat dont le contenu est co-élaboré avec le Club en fonction de la présentation du projet et des résultats sportifs.

La commune a souhaité depuis 2018 accompagner l'évolution du club de football féminin d'AMBILLY qui affiche actuellement un palmarès et une progression particulièrement remarquables (maintien en D2 avec une 5<sup>e</sup> place en Championnat de France), tout en étant au cœur de profondes mutations.

La Commission des finances réunie le 13 mai dernier a examiné les conditions de ce partenariat.

Celui-ci reste en cohérence avec celui de l'année dernière, tout en venant renforcer le rayonnement du Club de football féminin d'AMBILLY qui d'ores et déjà s'impose bien au-delà du niveau local, et au niveau national. Ce soutien reposera par conséquent sur deux axes :

- d'une part un conventionnement de parrainage sportif au regard des compétences déployées par le Club en matière école de football féminin, de football en milieu scolaire, de son expertise dans l'éducation au sport, du programme académique sport-étude
- d'autre part un partenariat financier autour d'un pack, qui inclut des prestations d'image de la commune particulièrement forts en cette année de Coupe du Monde de Football féminin, portées par un plan de communication assurant davantage la visibilité de l'image de la commune et par la création par le Club d'une marque « Ambilly- Ville du football féminin » qui lui permettrait de garder l'attache historique de son évolution à AMBILLY et d'y inscrire son avenir.

C'est la raison pour laquelle, sur la proposition de la Commission Municipale des Finances du 13 mai 2019,

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **D'approuver** le versement d'un montant de 20 000 euros couvrant la saison 2019-2020 dans le cadre du partenariat entre la Ville et la Club
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui sera élaborée à l'issue de la présente délibération

- **Dire** que le montant sera imputé sur l'exercice budgétaire en cours.